

VELO ET SECURITE ROUTIERE :

**Moins 7% d'accidents mortels de cyclistes en 2013 :
un bon résultat qui s'inscrit dans une tendance à la baisse depuis plus de dix ans**

Le ministère de l'Intérieur vient de publier les chiffres provisoires de l'accidentalité routière en 2013. On observe cette année encore une baisse sensible de la mortalité, de 11% en 2013 par rapport à 2012. Les cyclistes profitent de cette baisse générale, avec une mortalité en diminution de 7% dans un contexte de forte croissance de l'usage du vélo. Après une hausse en 2012 du nombre de cyclistes tués, principalement hors agglomération, la mortalité à vélo se situe à nouveau autour de 150 morts par an ces six dernières années, soit entre 4 et 5% de l'ensemble des tués sur la route.

Le Club des villes et territoires cyclables se félicite de cette baisse historique du nombre de morts sur les routes françaises et des évolutions à l'œuvre. Cependant, s'agissant des cyclistes, il considère que **des progrès sont encore à accomplir afin de sécuriser la pratique du vélo sur tout le territoire et de l'encourager :**

—> **hors agglomération, où se produisent la majorité des accidents graves et mortels impliquant un cycliste, en abaissant la vitesse automobile, en réalisant des aménagements cyclables et en renforçant la visibilité des cyclistes ;**

—> **en agglomération, en poursuivant les actions en faveur de l'abaissement des vitesses des motorisés, en développant les zones de circulation apaisée et les aménagements en faveur des cyclistes**, notamment les double-sens cyclables qui facilitent le déplacement à vélo et tendent à contribuer à la baisse des vitesses dans certaines rues, et le cédez-le-passage cycliste dans les carrefours à feux. Et **en engageant des mesures concrètes pour lutter contre les dangers de la cohabitation entre cyclistes et véhicules à grand gabarit, et le risque de « l'angle mort » des poids lourds.**

« A l'heure où le Plan national des mobilités actives annoncé tarde à se mettre en place, il est impératif d'agir sans délai sur le risque que présentent les camions en ville pour les cyclistes et les piétons » insiste Jean-Marie DARMIAN, président du Club des villes et territoires cyclables. « Nous demandons sans relâche, depuis 2010, un engagement fort de l'État et de la DSCR aux côtés de tous les acteurs concernés. Les collectivités locales qui déploient des actions de sensibilisation ne peuvent assurer seules la prévention. Cet « enjeu de sécurité routière majeur » ainsi que la DSCR l'avait qualifié lors de la table ronde organisée en février 2010 est toujours orphelin. Pourtant, des actions ont été identifiées qui portent sur plusieurs fronts : dans le champ de la formation des conducteurs de poids lourds (initiale et continue), de la sensibilisation des cyclistes et des piétons, de leur formation dans le cadre du continuum éducatif, de la signalisation et des aménagements de voirie. Aucune de ces pistes n'a été investie puisque cette réunion de concertation n'a fait l'objet d'aucune suite malgré les sollicitations répétées du Club des villes et territoires cyclables. Le Club des villes et territoires cyclables rencontrera le nouveau Délégué à la sécurité et circulation routières comme il a rencontré son prédécesseur en avril 2013 pour porter à sa connaissance, à nouveau, les solutions bien identifiées et les mettre en œuvre. La baisse du risque routier nous impose d'aller encore plus loin».

Le Club va également à nouveau attirer l'attention du Délégué sur l'augmentation de l'équipement en vitres teintées des voitures et des véhicules utilitaires, y compris sur les portières avant et les pare-brises, empêchant l'interaction du regard entre conducteur et piétons ou cyclistes et la covisibilité, ce qui constitue une source de danger majeure qui n'est, à tort, pas prise au sérieux dans notre pays.